

s'émerveillèrent beaucoup, se tournant entr'eux, puis regardant cette croix."

Cette prise de possession ne plut guère aux sauvages. Lorsque Cartier et ses compagnons furent retournés à leurs navires, le chef, accompagné de ses trois fils, et de son frère vint protester contre l'occupation de son territoire. Vêtu d'une vieille peau d'ours noir, de son canot il fit une harangue aux marins montrant du doigt la croix et le territoire environnant comme s'il eut voulu dire qu'il lui appartenait et que la croix ne devait pas être plantée sans sa permission. Par un stratagème des Français il fut embarqué dans un de leurs navires. Cartier essaya alors de lui faire comprendre que la croix avait été plantée "pour donner quelque marque et cognoissance pour pouvoir entrer en ce port." Puis il lui fit comprendre qu'il désirait mener en France deux de ses fils. Pour les engager à faire ce voyage, on revêtit chacun d'eux d'une chemise et d'un sayon de couleur ; on leur mit sur la tête une toque rouge et on leur passa au cou une chaîne de laiton. Les deux jeunes garçons satisfaits de leur accoutrement consentirent à suivre les Français. Le lendemain les navires de Cartier sortaient de la baie de Pénouil.

R.

L'Ordre du Bon-Temps. (IV, V, 456.)—Transportons-nous à Port-Royal, en Acadie, durant l'hiver de 1606 à 1607. Depuis bientôt trois ans, un groupe de hardis Français travaille à fonder un établissement dans ce coin de l'Amérique Septentrionale. En 1604, Pierre du Gua, sieur de Monts, gouverneur de Pont, nommé lieutenant du roi, a organisé une expédition pour l'Acadie. Accompagné de Pontgravé, de Champlain et de Poutrincourt il a contourné la péninsule acadienne, a pénétré dans une baie magnifique qu'il a appelé la Baie Française, découvert la Baie de Port-Royal, ainsi nommée par Champlain, et jeté les premiers fondements d'un établissement sur l'île Sainte-Croix, à l'ouest de la Baie